



CONDITIONS GENERALES D'ADHESION ET D'UTILISATION "PASS LIBERTE " FOUX D'ALLOS SAISON 2024-2025

SYNDICAT MIXTE ESPACE LUMIERE - Intracommunautaire FR32 20102697
REGIE VAL D'ALLOS 04 - Immeuble Le Val Benoit – 04260 LA FOUX D'ALLOS
Tél. 33 (0)4 92 83 81 44 – Mail. domaines.skiables@valdallos.ski - SIRET N° 200 102 697 00022

Les présentes conditions complètent les "Conditions Générales de Vente et d'Utilisation" des forfaits affichés dans tous les points de vente et mises en ligne sur le site Internet www.ppu.valdallos.ski

Les conditions générales ci-après précisent les dispositions qui régissent les relations entre **La Régie VAL D'ALLOS 04** et chacun des adhérents et bénéficiaires de l'offre **PASS LIBERTE**.

L'adhésion au Pass Liberté dans les conditions tarifaires du présent document emporte de plein droit acceptation des présentes conditions générales d'adhésion et d'utilisation.

1. Définitions

Adhésion : Désigne la souscription à la carte **PASS LIBERTE**.

Adhérent : Désigne une personne physique majeure et capable, qui souscrit à la carte **PASS LIBERTE** et s'engageant à payer ses consommations ainsi que celles de ses bénéficiaires.

Bénéficiaire : Désigne la personne porteuse d'une carte et bénéficiant de l'offre **PASS LIBERTE**.

Pass Liberté : Désigne la carte, support magnétique sous format carte à puce RFID, nominative, personnelle et incessible, permettant l'ouverture des bornes d'accès aux remontées mécaniques de la station de de la Foux d'Allos et du domaine Pra loup (Sous réserve d'ouverture de la liaison), souscrite sur le site de vente en ligne www.ppu.valdallos.ski

Consommation : Nombre de journées skieurs consommées par les bénéficiaires sur une période donnée

Compte Adhérent : Désigne le compte regroupant l'ensemble des bénéficiaires sur une période donnée

Domaine : Désigne le périmètre skiable correspondant à un titre de transport

Exploitant : Sociétés d'exploitations des remontées mécaniques du domaine skiable du réseau visées à l'article 4

Site internet : Désigne le site internet www.ppu.valdallos.ski

Service client : Désigne le service d'information et d'assistance mis à la disposition des adhérents et bénéficiaires par la Régie Val d'Allos 04 dans les conditions définies sur le site internet.

Paiement à la consommation : Seules les journées de ski consommées par l'**adhérent** sont réglées par prélèvement bancaire, de façon hebdomadaire, sur la Carte Bancaire enregistrée lors de la commande de l'**adhésion** (e-carte bancaire non acceptée).

2. Description du site www.ppu.valdallos.ski et du forfait Pass Liberté

Le site Internet www.ppu.valdallos.ski est un outil de commercialisation du produit « Ski à la journée » destiné à la clientèle de proximité. La carte **PASS LIBERTE** permet aux bénéficiaires d'accéder facilement, rapidement, librement par un système dit « mains libres » et à des tarifs journées préférentiels aux domaines skiables tels que visés ci-dessous. La souscription au **PASS LIBERTE** entraîne l'achat d'une carte permettant aux bénéficiaires de déclencher l'ouverture des bornes d'accès aux remontées mécaniques du domaine. L'adhérent souscrit au paiement à la consommation. Dans le cadre du paiement à la consommation, les bénéficiaires accéderont, pendant la durée de l'adhésion et dans la limite des jours d'ouvertures, aux domaines skiables de la Foux et de Pra loup (sous réserve d'ouverture de la liaison). L'adhérent bénéficiera d'une facturation hebdomadaire du montant de ses consommations et de celles des bénéficiaires de son compte adhérent

3. Société émettrice

La carte PASS LIBERTE est émise par la Régie Val d'Allos 04.

4. Domaines Skiabiles

La Carte PASS LIBERTE permet la libre circulation sur les remontées mécaniques des domaines skiabiles de La Foux d'Allos et de Pra Loup.

Note importante : En cas de fermeture de la liaison, l'adhérent ne pourra en aucun cas demander un remboursement ou dédommagement puisque l'accès au Domaine skiable de Pra Loup lui est offert.

Le domaine skiable de départ est obligatoirement la Foux d'Allos, par conséquent, la carte PASS LIBERTE n'est valable sur le domaine skiable de Pra Loup que si la liaison est ouverte et si la carte a été déclenchée à la Foux d'Allos.

5. Adhésion

La carte est proposée par la Régie Val d'Allos 04 sur le site Internet : www.ppu.valdallos.ski . Les adhésions sont souscrites en ligne par l'adhérent pour le compte d'un bénéficiaire, l'adhérent pouvant être lui-même bénéficiaire. L'adhérent peut souscrire plusieurs bénéficiaires, pour son compte adhérent, dans la limite de 8 adhésions. En souscrivant l'adhésion, l'adhérent déclare accepter les présentes conditions générales d'adhésion et d'utilisation Pass Liberté ainsi que les Conditions Générales de Ventes et d'Utilisation des forfaits, mises en ligne sur www.valdallos.ski.

La Régie Val d'Allos 04 est libre de refuser la demande d'adhésion pour un motif légitime. L'adhérent est invité à conserver une copie de sa confirmation de commande ainsi qu'un exemplaire des présentes conditions générales (sous format électronique ou impression papier).

5.1 Droit de rétractation

En application de l'article L. 121-21 du Code de la consommation, l'adhérent dispose d'un délai de 14 jours francs à compter de l'acceptation de l'offre Régie Val d'Allos pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, en adressant un courrier recommandé avec accusé de réception, à la régie de Val d'Allos (Service Client). Si l'adhérent dispose de la (des) carte(s) pendant ce délai, il s'engage, à la (les) renvoyer, à ses frais, par courrier recommandé avec avis de réception à la régie (Service client). Si l'adhérent exerce son droit de rétractation dans les conditions ci-dessus mentionnées, il peut, le cas échéant, demander le remboursement de(s) l'adhésion(s) déjà payée(s). Le remboursement sera effectué à l'adhérent dans un délai de 14 jours suivant la date de réception de la rétractation. Dans l'hypothèse où l'un des bénéficiaires du compte adhérent consommerait des journées skieurs avant l'expiration du délai précité, l'adhérent ne pourra plus exercer son droit de rétractation sur l'adhésion concernée conformément aux dispositions de l'article L.121-21 du Code de la consommation.

6. Durée de validité de l'adhésion

L'adhésion est souscrite pour une période courant du 1^{er} décembre de l'année N au 31 octobre de l'année suivante N+1 quelle que soit sa date de souscription.

L'adhésion se renouvelle par tacite reconduction aux conditions tarifaires en vigueur au jour du renouvellement.

L'adhérent sera informé au moins 1 mois avant la date d'expiration de son ou ses adhésions, des conditions applicables au renouvellement de la ou des adhésions. Il disposera alors jusqu'au 30 novembre de l'année en cours pour notifier son opposition au renouvellement, s'il le souhaite. L'Adhérent aura accès à la résiliation directement sur son compte et pourra procéder à la résiliation partielle ou totale de ses Adhésions jusqu'au 30 novembre.

A défaut de manifestation expresse de sa part, l'(les) Adhésion(s) sera (seront) automatiquement reconduite(s) pour une période de 12 mois courant à partir du 1^{er} décembre de chaque année.

Le montant du renouvellement de (des) l'Adhésion(s) est exigible à compter du 1^{er} décembre de chaque année.

L'adhérent s'engage également à modifier ses coordonnées bancaires sur le site Internet si modification ou expiration de sa carte bancaire dans son espace personnel, ainsi que ses adresses postale et électronique. La Régie Val d'Allos 04 ne pourra être tenue responsable en cas de non-réception de ses courriers si ces changements n'ont pas été signalés par l'adhérent.

6. Renouvellement de l'adhésion

- **Adulte (18 -64 ans) vers Senior (65-74 ans) :**

Les personnes atteignant l'âge de 65 ans avant la date officielle d'ouverture du domaine skiable seront automatiquement reconnues par le système en tant que "seniors".

- **Étudiant (18 - 25 ans) :**

Pour les personnes âgées de 18 à 25 ans qui étaient étudiantes lors de la saison précédente, le renouvellement de leur adhésion devra être effectué manuellement en joignant le justificatif d'étudiant actuel.

- **Étudiant vers Adulte :**

L'adhésion sera renouvelée automatiquement avec le statut Adulte pour les étudiants atteignant l'âge de 26 ans.

- **Jeune (5-17 ans) vers Adulte (18-64 ans) ou Étudiant (18 - 25 ans) :**

Les adhérents atteignant l'âge de 18 ans à la date officielle d'ouverture du domaine seront priés de réactiver manuellement leur adhésion dans l'espace client en sélectionnant la catégorie adulte ou étudiant.

En cas de choix de la catégorie étudiant, un justificatif d'études sera requis.

- **Senior (65-74 ans) vers Vétéran (à partir de 75 ans) :**

Les personnes ayant atteint l'âge de 75 ans le jour de l'ouverture du domaine seront automatiquement résiliées de leur Pass Liberté.

7. Tarifs et modalités de paiement

Chaque Carte délivrée donnera lieu au paiement du montant de l'Adhésion (tarifs adhésions à l'article 7.1 des présentes conditions). Ledit montant est disponible sur le Site Internet.

7.1 Tarifs adhésion et renouvellement

Tarif pour l'année Valable du 1^{er} décembre de l'année n au 30 novembre de l'année n+1 quelle que soit sa date de souscription.

Adhésion de décembre 2024 au 31/03/2025	32 €	3 adhésions achetées = la 4 ^{ème} offerte (même compte, même commande)
Renouvellement	18 €	-

Détermination de l'âge à prendre en compte : Renouvellement et adhésion avant l'ouverture de la station = ouverture officielle de la station soit le 14/12/24 qui détermine la catégorie d'âge. A partir de l'ouverture, la date de souscription est à prendre en compte pour la détermination de la catégorie d'âge.

7.2 Tarifs journées PASS LIBERTE

TARIFS JOURNEES PASS LIBERTE								
Remise	15%		20%		30%		50%	
Périodes	Samedi Dimanche	Lundi Vendredi	Samedi Dimanche	Lundi Vendredi	Samedi Dimanche	Lundi Vendredi	Samedi Dimanche	Lundi Vendredi
Du 07/12/24 au 08/12/24 (Pré ouverture)							x	x
Du 14/12/2024 au 20/12/2024							x	x
Noël: 21/12/24 au 03/01/25	x	x						
Du 04/01/25 au 17/01/25					x	x		
Du 18/01/25 au 26/01/25	x					x		
Du 27/01/25 au 07/02/25	x			x				
Du 08/02/25 au 21/02/25	x	x						
Du 22/02/25 au 09/03/25	x			x				
Du 10/03/25 au 16/03/25	x					x		
17/03/2025-03/04/2025					x	x		
Promo 50% Mars 22/03/25- 23/03/25 Avril du 04/04 au 06/04/25							x	x
Adulte	40.00 €		37.60 €		32.90 €		23.50 €	
Etudiant Sénior	37.00 €		34.80 €		30.50 €		21.80 €	
Jeune	34.00 €		32.00 €		28.00 €		20.00 €	

En complément des conditions ci-dessus, les 8èmes journées de ski sont offertes. Le décompte pour obtenir la gratuité n'est pas cumulable d'une saison sur l'autre (dates d'ouvertures officielles du domaine skiable). Pour avoir le détail de ses passages, l'adhérent se connectera sur son compte Pass Liberté grâce à ses identifiants, mail/mot de passe, qu'il aura choisi lors de sa souscription à l'adhésion Pass Liberté.

Des offres promotionnelles sont prévues durant la saison, Exemple : week-end de la femme ; techniquement le système ne peut pas gérer, à la fois, les 8èmes journées gratuites et les Week end promo. Si la 8ème journée venait à être utilisée sur une journée promo « gratuite », alors celle-ci serait décomptée et utilisée. Afin d'éviter cela l'adhérent devra, exceptionnellement, se procurer un forfait pour cette journée « promo » et ne pas utiliser son Pass Liberté la foux d'allos liberté.

Les tarifs journées PASS LIBERTE sont fixés par la Régie Val d'Allos 04, et sont facturés à l'adhérent selon les conditions tarifaires en vigueur à la date de la consommation.

Concernant le paiement à la consommation, l'adhérent est informé que le déclenchement d'un tourniquet des bornes d'accès aux remontées mécaniques du domaine par un bénéficiaire, donnera lieu à la facturation du tarif journée PASS LIBERTE mentionné ci-dessus, quel que soit le nombre de passages effectués pendant la journée facturée. Les tarifs journées PASS LIBERTE sont publiés sur le site Internet www.ppu.valdallos.ski et ci-dessus. Ces tarifs sont non contractuels et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. Tous les prix sont toutes taxes comprises en euros (taux de TVA légal en vigueur au moment de l'achat) et hors assurance.

En cas de baisse tarifaire applicable au tarif public de référence d'une journée de ski, l'adhérent bénéficiera de manière automatique du tarif le plus intéressant sans aucune intervention de sa part.

7.3 Modalités de paiement

Le montant de l'adhésion PASS LIBERTE et les consommations résultant de la libre circulation des bénéficiaires sur le domaine, sont payés par carte bancaire. Lors de l'adhésion, l'adhérent communique les numéros et la date de validité de sa carte bancaire (la saisie est effectuée sur un site sécurisé). Cet ordre de paiement par carte bancaire est donné par l'adhérent, pour l'ensemble des paiements à effectuer dans le cadre de la souscription à la carte PASS LIBERTE. Les informations seront donc conservées pendant la durée de l'abonnement par la Régie Val d'Allos 04 pour les besoins de paiement.

Les sommes dues sont exigibles 48h00 après réception du mail informant du prélèvement.

Les e-cartes bancaires ne sont pas acceptées.

Les numéros de e-carte bancaire ont une durée de vie très courte et ont un usage unique.

Pour l'abonnement avec facturation des forfaits à postériori, il est obligatoire d'avoir un numéro de carte bancaire permettant de multiples paiements différés, ce qui n'est pas le cas de e-cartes bancaires. La Régie Val d'Allos 04 ne peut donc pas les accepter pour l'abonnement et le paiement des consommations du Pass Liberté.

7.4 Facturation dans le cadre du paiement à la consommation

Toutes les semaines, la Régie Val d'Allos 04 établit un relevé des consommations réalisées au titre de la semaine écoulée par les bénéficiaires du compte adhérent. Le calcul des consommations s'effectue par semaine, du samedi au vendredi, sur la base du tarif journée PASS LIBERTE en vigueur applicable sur le domaine skiable de la Foux d'Allos. Le relevé des consommations précise, pour chaque bénéficiaire du compte adhérent, les dates d'utilisation et les montants correspondants. Sur la base du relevé des consommations, **la Régie Val d'Allos 04** facture et prélève, chaque semaine la carte bancaire de l'adhérent, les sommes dues dans le cadre de son adhésion. Le relevé ne vaut pas solde de tout compte pour les passages effectués sur les remontées mécaniques du domaine de la Foux d'Allos par les bénéficiaires pendant la période considérée. Toute consommation omise sur le relevé sera facturée ultérieurement. L'adhérent pourra visualiser à partir de son compte adhérent l'ensemble de ses consommations. Le montant des consommations est prélevé sur la carte bancaire, chaque semaine suivant la période de facturation, sans que cette date puisse être opposable, ni contractuelle.

L'adhérent reçoit un mail, lui indiquant les dates de journées skiées et les tarifs 48h00 avant le prélèvement. Les prélèvements s'effectuent tous les vendredis, chaque semaine. L'adhérent s'engage à informer sans délais la Régie Val d'Allos 04 de tout changement de domiciliation bancaire. Les changements de coordonnées bancaires sont à effectuer sur l'espace personnel de l'adhérent par ce dernier uniquement.

7.5 Défaut de paiement

En cas de rejet de paiement des consommations de ski, la Régie Val d'Allos 04 pourra émettre un nouveau prélèvement en fonction du motif de rejet de paiement. Le cas échéant, elle mettra en demeure l'adhérent par courrier électronique de payer les sommes dues.

Tout défaut de paiement entraînera de plein droit et sans modification préalable, la suspension de la (les) carte(s) du compte adhérent jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Par ailleurs, et à défaut pour l'adhérent de régler les sommes dues dans un délai de 15 jours suivant la mise en demeure, et sans contestation sérieuse des sommes facturées que l'adhérent principal porterait à la connaissance de la Régie Val d'Allos 04, la résiliation de (des) l'adhésions(s) du compte adhérent est prononcée de plein droit et sans nouvel avis. Toutes les consommations non encore facturées deviennent immédiatement exigibles. En cas de non-paiement des consommations, le client recevra une relance par mail de la REGIE VAL D'ALLOS 04.

En l'absence de paiement dans les 15 jours à réception de cette relance, la REGIE VAL D'ALLOS 04 se réserve le droit de neutraliser son adhésion et d'émettre un titre exécutoire qui sera transmis aux services des Finances Publiques « Paierie Départementale des Alpes de Haute Provence ».

Dans les 30 jours suivants l'émission du titre exécutoire, la paierie Départementale des Alpes de Haute Provence vous adressera une relance.

A défaut de paiement à réception de cette relance, la paierie Départementale des Alpes de Haute Provence mettra en œuvre le recouvrement contentieux de la dette en notifiant notamment une opposition à tiers détenteurs à l'établissement bancaire de l'adhérent.



L'adhérent est informé qu'un délai de réactivation du badge pourra être nécessaire en cas de règlement après une période de mise en opposition.

8. Conditions d'utilisation de la carte

La carte est valable pour une période courant du 1^{er} décembre de l'année n au 30 novembre n+1, quelle que soit sa date de souscription.

La carte demeure propriété exclusive de l'Adhérent. La carte donne droit, durant sa période de validité au profit du bénéficiaire à une circulation libre et illimitée sur les remontées mécaniques des Domaines de la Foux d'Allos et de Pra loup (Sous réserve d'ouverture de la liaison). Le bénéficiaire doit être porteur de sa carte durant le trajet effectué sur les remontées mécaniques, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée. L'accès est accordé exclusivement sur détection de la carte aux bornes d'accès et selon les périodes et les horaires d'ouverture respectifs des remontées mécaniques du domaine Skiable de la Foux d'Allos. En cas de non-présentation de la carte aux tourniquets des bornes d'accès, l'accès aux remontées mécaniques sera refusé.

Pour toutes demandes de remboursement des journées de ski consommées, l'adhérent devra se référer aux CGVU du domaine skiable de la Foux d'Allos. En aucun cas, l'exploitant ne pourra être tenu aux remboursements ultérieurs des journées de ski consommées et résultant d'une perte ou d'un vol. Des contrôles pourront être effectués afin de vérifier le respect de l'utilisation personnelle de la carte. Le non-respect du caractère personnel de la carte entraînera sa confiscation immédiate et la résiliation de l'adhésion.

La Régie Val d'Allos 04 ne pourra être tenue responsable de la mauvaise utilisation de la carte et en particulier du port de plusieurs carte Pass Liberté sur soi lors d'une même journée de ski (Prélèvement automatique par carte bancaire).

9. Modification de l'identification de l'adhérent / et ou du bénéficiaire

En cas de changement d'adresse postale, d'adresse de messagerie électronique (E-mail), de carte bancaire ou de renouvellement de carte bancaire, l'adhérent s'engage à modifier et à mettre à jour ses informations sur son compte adhérent dans un délai, maximum, de 5 jours suivant ledit changement. La modification sera à effet immédiat. Le non-respect des dispositions qui précèdent ou la révocation par l'adhérent de l'autorisation de paiement par carte bancaire entraîne de plein droit la résiliation de (des) l'adhésion(s) du compte adhérent.

10. Perte ou vol de la carte

En cas de perte ou de vol de la carte d'un bénéficiaire, l'adhérent ou le bénéficiaire devra en informer dans les meilleurs délais la régie Val d'Allos 04, à l'espace « Internet, Pass Liberté » de la Régie Val d'Allos 04. La carte sera alors invalidée et ne pourra plus être utilisée. Pour toute nouvelle émission d'une carte, l'adhérent devra impérativement en faire la demande au service. Il est précisé à l'adhérent que des frais de dossier de 10€ seront facturés et réglés par ce dernier à titre de participation aux frais de remplacement.

Elle sera à retirer aux pick-up box présentes dans la station (Font de neige de l'Aiguille, billetterie de la Luge sur rail et du Pont de Labrau).

Les conditions seront identiques en cas de perte survenant après le renouvellement « tacite » de l'adhésion.

11. Carte défectueuse

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique de la carte, la Régie Val d'Allos 04 procédera, dans les meilleurs délais sans frais, au remplacement de la carte défectueuse contre et à compter de la restitution de cette dernière.

Le remplacement de la carte défectueuse doit être effectué à l'espace internet www.ppu.valdallos.ski. La carte défectueuse devra être restituée, directement à la Régie Val d'Allos 04 ou renvoyée par courrier avec AR.

12. Contacts du service Client

Pour toutes questions d'ordre technique :

- Par téléphone au 04 92 83 81 44
- Par courrier à l'adresse suivante : Régie Val d'Allos 04 Bâtiment le Val Benoit 04260 LA FOUX D'ALLOS.
- Par Mail : domaines.skiables@valdallos.ski

13. Résiliation à l'initiative de l'adhérent

L'adhérent peut demander à tout moment la résiliation unilatérale de son adhésion auprès du service clients par mail. L'adhérent devra rappeler les références de son contrat : Coordonnées, numéro de compte adhérent et numéro de la (des) carte(s) résiliée(s). A réception de la demande de résiliation, la Régie Val d'Allos 04 adressera un courrier électronique de confirmation de résiliation (il est recommandé d'en conserver une copie) et invalidera la (les) carte(s) du compte adhérent et les bénéficiaires du compte adhérent ne pourront plus bénéficier des avantages de(s) la carte(s), sauf à souscrire une nouvelle adhésion. La résiliation prendra effet à la date indiquée par l'adhérent lors de la notification, et au plus tôt ou à défaut d'indication de date, deux jours ouvrés à compter de la réception de ladite notification. La résiliation de l'adhésion sur l'initiative de l'adhérent n'ouvre droit ni au remboursement de l'adhésion, ni à indemnisation. Une confirmation sera envoyée par courrier électronique à l'adhérent. Les consommations antérieures à la date de résiliation effective telle que définie ci-dessus, sont dues par l'adhérent.

14. Résiliation à l'initiative de la Régie Val d'Allos 04

La Régie Val d'Allos 04 se réserve expressément le droit de procéder à la résiliation de plein droit de l' (des) adhésion(s) avant son échéance et d'annuler la (les) carte(s), en cas de non-respect par l'adhérent et/ou l'un des bénéficiaires du compte adhérent de l'une quelconque des obligations mises à leur charge au terme des présentes conditions générales, notamment en cas de défaut de paiement, d'utilisation frauduleuse (non-respect du caractère nominatif et personnel de la carte), de déclarations frauduleuses ou falsification, de violation des dispositions des présentes conditions générales d'utilisation du domaine, de comportement contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et ce, sans que l'adhérent ne puisse prétendre à un quelconque remboursement même partiel. La Régie Val d'Allos 04 se réserve le droit de refuser toute nouvelle adhésion à un adhérent dont l'adhésion a déjà fait l'objet d'une résiliation à son initiative.

15. Effets de la résiliation

En cas de résiliation, quel qu'en soit le motif, la Régie Val d'Allos 04 facture les sommes non réglées dues au titre de l'adhésion, consommations incluses.

16. Réclamations

Toute réclamation doit être formulée auprès du domaine skiable dans un délai de 2 mois, suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation.

La réclamation doit être faite par mail à l'adresse suivante domaines.skiables@valdallos.ski ou par courrier Régie Val d'Allos 04 Bâtiment le Val Benoit 04260 LA FOUX D'ALLOS.

17. Responsabilité et Garanties

La Régie Val d'Allos 04 ne sera tenue que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne. La responsabilité de la Régie Val d'Allos 04 ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure. Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites d'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

18. Modes de preuves

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client vaut preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement. Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne. Le Client doit conserver impérativement le courriel de confirmation de commande, seul document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.



19. Informatique et liberté

Les informations recueillies par la Régie Val d'Allos 04 lors de la souscription de l'adhérent ont un caractère obligatoire et sont indispensables à la délivrance de la carte. Ces informations sont destinées à l'usage de la Régie Val d'Allos 04, responsable du traitement à des fins de gestion administrative et commerciale, ainsi qu'aux prestataires et mandataires pour la gestion et l'exécution de la présente adhésion.

Les adresses postales et de messageries électroniques (E-mail) de l'adhérent et des ayants droits sont susceptibles d'être communiquées à des partenaires commerciaux. A ce titre, l'adhérent et les bénéficiaires sont informés qu'ils sont susceptibles de recevoir des offres de ces organismes ou sociétés. L'adhérent et les bénéficiaires qui acceptent que des informations le ou les concernant soient communiquées dans les conditions définies ci-dessus, cocheront la case, prévue à cet effet lors de leur adhésion. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles.

20. Droits de propriété intellectuelle

L'Adhérent n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de la Société Emettrice et/ou des Exploitants.

21. Dispositions diverses

La Régie Val d'Allos 04 se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Ces modifications seront notifiées par courrier électronique (e-mail) à l'Adhérent **Pass Liberté** avant leur entrée en vigueur.

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales d'Adhésion sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français. A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les Tribunaux compétents.